



Directives aux employés ayant eu un contact avec un cas de Rougeole



Période d'incubation

La période d'incubation est de 10 à 14 jours entre le premier contact avec le virus et l'apparition des premiers symptômes. La période d'incubation peut aller jusqu'à 21 jours chez les personnes immunodéprimées ou qui ont reçu des immunoglobulines (Ig).

Période de contagiosité

On considère que la période de contagiosité de la rougeole va de 4 jours avant le début du rash jusqu'à 4 jours après le début de celui-ci.

Transmission du virus

La transmission se fait :

- par voie aérienne et par projection de gouttelettes;
- par contact direct avec les sécrétions nasopharyngées des personnes infectées;
- moins fréquemment, par l'entremise d'objets contaminés par les sécrétions nasopharyngées.

Précautions

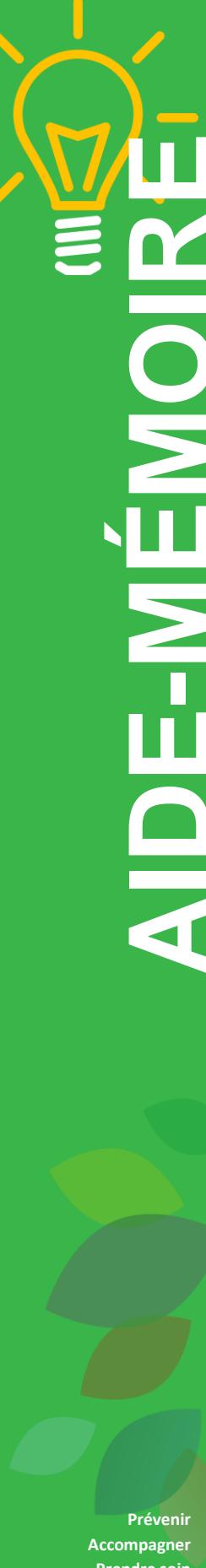
Le travailleur doit porter l'équipement de protection nécessaire s'il est en contact avec un cas suspecté ou confirmé :

- port du masque N95;
- précaution de base soit le port de la jaquette et des gants si risque de contact avec les liquides biologiques seulement;
- port de lunette de protection si risque d'éclaboussure seulement.

Contact significatif

Qu'est-ce qu'un contact significatif:

- S'il a eu un contact pendant la période de contagiosité d'une personne atteinte (soit une période allant de 4 jours avant à 4 jours après le début de l'éruption).
- S'il s'est trouvé dans la même chambre qu'un cas de rougeole, sans protection appropriée (N95);



- S'il a eu un contact face à face avec une personne contagieuse, dans un endroit ouvert sans protection appropriée (N95);
- S'il s'est trouvé dans une chambre ou une salle d'examen, sans protection appropriée, jusqu'à deux heures après le passage d'un patient contagieux (la période de temps peut être ajustée à la baisse selon le nombre de changements d'air à l'heure);
- Si, lorsqu'un patient contagieux séjournait dans une unité de soins et que sa porte de chambre est demeurée ouverte pendant sa période de contagiosité, toutes les personnes de l'unité sont considérées comme des contacts (y compris celles qui ont eu leur congé).

Consignes pour les travailleurs qui ont eu un contact significatif

Travailleur adéquatement protégé (voir le tableau ci-dessous)

Aucun isolement si contact avec un cas de rougeole, seulement surveillance des symptômes pour les 21 prochains jours.

Contact considéré comme adéquatement protégé contre la rougeole (MSSS, 2013; CIQ, 2013, PIQ, section 10.2.1)	Tout contact qui satisfait à au moins un des critères suivants		
	Catégorie	Nombre de doses de vaccin requises pour être considéré comme protégé	
		1 dose ^H	2 doses ^I
Né depuis 1980			X
Né dans les années allant de 1970 à 1979 : – stagiaire ou travailleur de la santé; – voyageur; – recrue militaire; – travailleur dans une garderie ou dans une école; – autre.	Catégorie	X	X
Né avant 1970			X
Personne possédant une attestation médicale qui certifie qu'elle a contracté la rougeole avant le 1 ^{er} janvier 1996 ^J			X
Personne dont la sérologie démontre la présence d'anticorps contre la rougeole			X
^H Une dose de vaccin vivant à partir de l'âge de 1 an. ^I Deux doses de vaccin vivant à partir de l'âge de 1 an, suivant un intervalle de quatre semaines entre les doses. ^J Les cas confirmés lors de l'épidémie de 2011 devraient également être inclus dans cette catégorie.			
Contact considéré comme non protégé ou réceptif	Tout contact qui ne satisfait pas à au moins un des critères du tableau précédent.		



Travailleur non protégé qui a eu un contact significatif avec un cas de rougeole sans précaution (N95):

- Retrait du milieu de travail et isolement
Un travailleur non protégé ne devrait pas être affecté aux soins des patients à partir du **5^e jour suivant son premier contact avec le cas contagieux, et ce, jusqu'au 21^e jour suivant le dernier contact avec ce cas**. Cette recommandation est valable peu importe que le travailleur, après son exposition à un cas, ait ou non reçu le vaccin, ou des immunoglobulines.
- Le travailleur exposé devra recevoir un vaccin contre la rougeole dans les 72 heures suivant l'exposition à moins que l'immunisation soit contre-indiquée.
- Administration d'immunoglobuline dans les 6 jours suivant l'exposition si plus de 3 jours se sont écoulés depuis l'exposition ou si le vaccin est contre-indiqué.

Surveillance des symptômes

Le travailleur exposé, adéquatement protégé ou non, doit faire la surveillance de ces symptômes pour les 21 jours suivant un contact avec un cas de rougeole:

Fièvre $\geq 38,3^{\circ}\text{C}$ (101°F)

ET

- Toux

OU

- Coryza : obstruction nasale avec rhinorrhée importante

OU

- Conjonctivite, avec larmoiement excessif, avec ou sans photophobie

ET

- Éruption (rash) maculopapulaire généralisée débutant sur le front, puis s'étendant au visage, au cou, au tronc et aux membres. Elle commence dans une période allant de 2 à 4 jours après le début des symptômes (14 jours après l'exposition) et elle dure de 3 à 7 jours.

- Signe de Koplik : petites lésions irrégulières et rouges avec un centre blanc bleuâtre sur les muqueuses de la bouche, qui apparaissent 1 ou 2 jours avant le début du rash (pathognomonique). Le signe est rapporté dans une proportion de 50 à 80 % des cas (PAHO, 2005; Kliegman et autres, 2011).



En présence de symptômes

- Aviser la GPIT (1 833 799-0050, option 1), du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h avant de consulter un médecin.
- Si vous présentez des symptômes en dehors des heures d'ouverture :
 1. Téléphonez d'abord à l'urgence pour informer le personnel (avisez que vous avez eu un contact avec un cas de rougeole et que vous avez des symptômes).
 2. Évitez les transports en commun. Rendez-vous directement à l'urgence.
 3. Assurez-vous de porter un masque lors de votre arrivée et de procéder au lavage des mains.
 4. Suivez la trajectoire mentionnée lors de l'appel à l'urgence.
 5. Laisser un message à la ligne GPIT pour les aviser afin que les infirmières assurent le suivi dès leur retour.